

AR PREFECTURE

006-210600110-20201023-DM202036-DE  
Reçu le 23/10/2020



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2020/ 36

DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2020

OBJET : ACQUISITION DE PHOTOCOPIEURS POUR LA CRECHE MUNICIPALE ET LE SERVICE DES DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT – PASSATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE APOJE-LEASYS SAS

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la commande publique,  
VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la commune a acquis auprès de la société APOJE-LEASYS SAS deux photocopieurs destinés respectivement à la crèche municipale et au service « des droits de voirie et de stationnement ».

Considérant qu'il convient de conclure avec ladite société un contrat de maintenance portant sur ces deux machines.

DECIDE

Article 1 : La passation et la signature avec la SAS APOJE-LEASYS, sise 60, Bd Point du Jour à Saint Laurent du Var (06700) d'un contrat de maintenance portant sur les deux photocopieurs de marque Epson installés respectivement à la crèche municipale et au service « des droits de voirie et de stationnement ».

Article 2 : La durée du contrat est de cinq ans. Le coût unitaire H.T des copies « N&B » est de 0,0052 et celui des copies « couleur » est de 0,045 €.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le

23 OCT. 2020

Le Maire,  
Roger ROUX

